

À tous les propriétaires de terrains situés au bord de l'eau

Bonjour,

Le Comité de Gestion Environnementale de la Rivière Pokemouche est un organisme à but non lucratif axé sur l'environnement et la qualité de l'eau dans le bassin versant de la rivière Pokemouche.

Depuis de nombreuses années, le C.G.E.R.P. travaille à la protection de l'environnement en entreprenant toutes sortes de projets dans le bassin versant de la rivière Pokemouche.

Nous voulons continuer notre tradition de protéger nos cours d'eau. Nous sollicitons donc votre aide avec notre projet de protection de nos cours d'eau en améliorant l'état naturel des zones riveraines.

Ce dépliant vous permettra de mieux comprendre l'importance de la zone riveraine et comment nous pouvons travailler ensemble à améliorer la santé de nos cours d'eau.

En répondant au questionnaire suivant vous nous aiderez à mieux connaître les besoins de la population afin de travailler ensemble dans des projets futurs.

Merci pour votre collaboration.

Élie Roussel
Directeur général
C. G. E. R. P

Cette brochure a été créée en collaboration avec :

**New
Nouveau Brunswick**

Your Environmental Trust Fund at Work
Votre Fonds en fiducie pour l'environnement au travail



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada



**Comité de Gestion
Environnementale de la Rivière
Pokemouche Inc.**

11445, route 11
Pokemouche, NB E8P 1J2
Tél. : (506) 727-7201
Télé. : (506) 727-3185
gestionenvironnementale@nb.aibn.com

**Comité de Gestion
Environnementale de la
Rivière Pokemouche Inc.**



**Les zones
riveraines**

Protégeons nos cours d'eau

En tant que propriétaire d'un terrain situé au bord de l'eau, vos actions ont un impact sur l'habitat des cours d'eau!

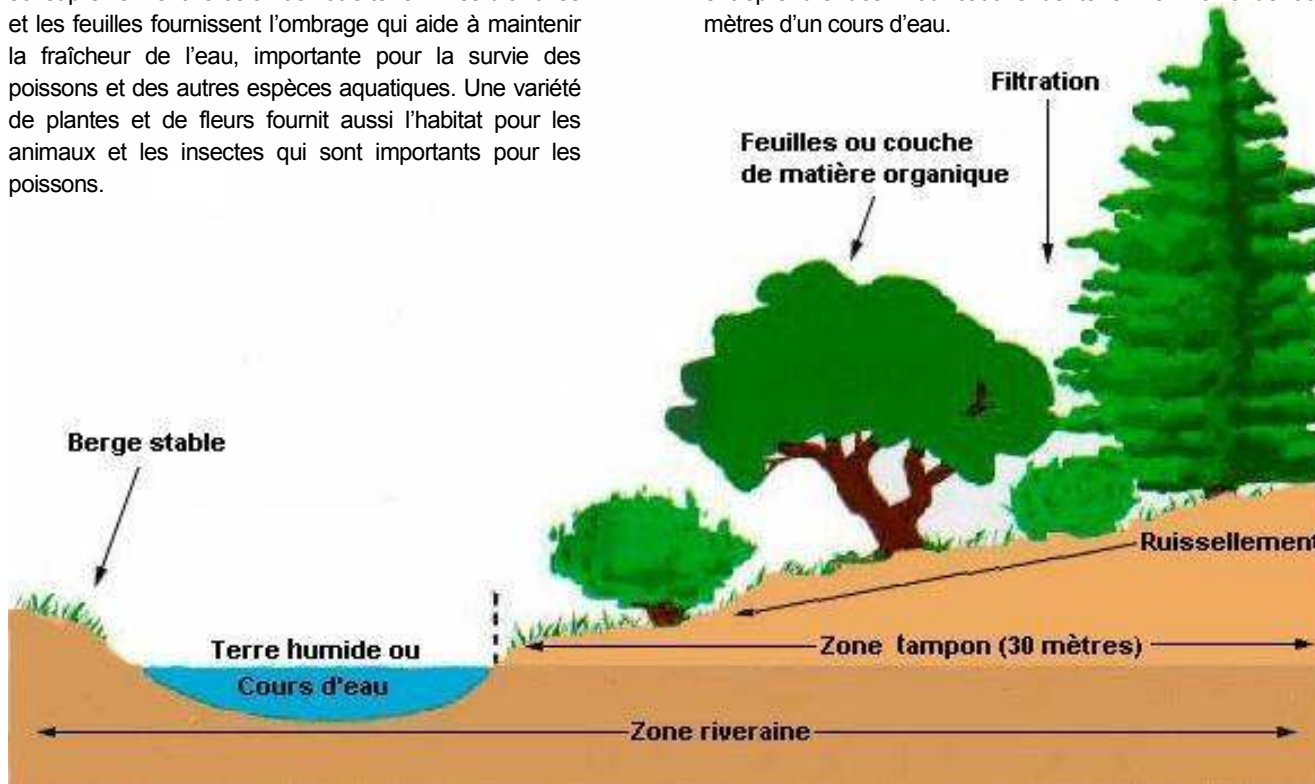
L'importance de la zone riveraine

La végétation joue un rôle essentiel pour la santé de l'habitat aquatique. La zone terrestre qui longe un cours d'eau, la zone riveraine, devrait comprendre une bande de végétation naturelle. Il est très important de conserver cette dernière lors de travaux d'aménagement d'un terrain, situé au bord de l'eau.

Pour la santé des cours d'eau et la protection de votre terrain

La zone riveraine est efficace lorsqu'elle est composée d'une bande de végétation mixte et dense. Cette végétation peut agir comme filtre et empêcher les sédiments et autres matières de se retrouver dans l'eau.

Les longues racines des arbres et arbustes retiennent le sol et préviennent l'érosion de votre terrain. Les branches et les feuilles fournissent l'ombrage qui aide à maintenir la fraîcheur de l'eau, importante pour la survie des poissons et des autres espèces aquatiques. Une variété de plantes et de fleurs fournit aussi l'habitat pour les animaux et les insectes qui sont importants pour les poissons.



L'aménagement du bord du cours d'eau, plusieurs façons de s'y prendre

Lorsqu'on entreprend des travaux sur un terrain situé au bord de l'eau, il est recommandé de conserver une bande de végétation à l'état naturel. Il faut donc minimiser la coupe des arbres et de la végétation au bord de l'eau sur une bonne distance.

Dans le cas d'un terrain qui a déjà été défriché, il est nécessaire de rétablir un état plus naturel en cessant de couper le gazon et en accélérant la repousse. Ceci peut être fait en introduisant des plantes, arbres et arbustes. Ces travaux devront être entrepris avec prudence afin d'éviter de créer des conditions qui pourraient entraîner un plus grand écoulement de sédiments dans le cours d'eau.

Il existe plusieurs types de végétation et techniques à appliquer selon la situation précise. L'idée est d'apporter des solutions adaptées à votre cas spécifique de terrain avant d'entreprendre les travaux.

Les règlements du ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick nous obligent d'obtenir un permis pour entreprendre des modifications de terrain à moins de 30 mètres d'un cours d'eau.

Questionnaire :

1. Avez-vous une zone riveraine sur votre terrain?

Oui Non

2. Est-ce que le dépliant a été informatif?

Oui Non

3. Comment utilisez-vous votre terrain?

Demeure permanente.

Saisonnier (Chalet, tente roulotte).

Agriculture.

Foresterie.

Non utilisé.

Autres _____.

4. Est-ce que vous aimeriez en savoir plus sur comment entretenir la zone riveraine? **Cochez les sujets qui vous intéressent :**

L'entretien de sa fosse septique.

Espèces de plantes indigènes qui créent de l'habitat, tolérantes à la salinité et qui stabilisent le sol.

Aménagement paysagiste écologique.

Loi qui protège la zone riveraine.

Alternatives écologiques aux structures de contrôle d'érosion.

Autres _____.

5. Seriez-vous prêts à participer à des projets qui permettraient de travailler à l'amélioration des zones riveraines sur votre terrain?

Oui Non

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

La date limite pour soumettre ce questionnaire est le **15 octobre 2009**. Vous pouvez nous faire parvenir vos réponses en utilisant une des options suivantes :
Poste : 11445 route 11, Pokemouche NB, E8P 1J2
Téléphone : 727-7201 (demander pour Élie)
Courriel : gestionenvironnementale@nb.aibn.com